

## PointsChauds 09-04

### CONFERENCE EUROPEENE USAGES OPHELINS

**20 novembre 2009**

#### **Conférence européenne sur les cultures de spécialité (usages orphelins)**

Le 04 novembre 2009, **Copa-Cogeca et 7 autres organisations de la filière alimentaire**, principalement fruits et légumes, ont organisé une **conférence sur les usages non pourvus (« orphelins ») en cultures spéciales**. Voir le **communiqué de presse (in english)**. Voir les **Infos0919 pour un résumé des conclusions en français**.

Les organisateurs avaient publié une **prise de position commune (in english)** avant la conférence :

- Importance de la question des usages orphelins (avec des exemples concrets : stockage du grain, protection du radis contre la mouche...)
- Nécessité d'un fonds européen pour les usages mineurs non encore établi alors qu'il est prévu dans le « paquet pesticides »
- Nécessité du rétablissement des groupes européens sur les usages mineurs.
- Nécessité que les Etats Européens établissent et actualisent régulièrement la liste des usages mineurs comme le prévoit le nouveau règlement
- Inquiétude que le durcissement des règles d'agrément au niveau européen et le « principe de substitution » n'aboutissent à un plus grand nombre d'usages non pourvus. Demande donc que les décisions soient prises en évitant de telles conséquences
- Demande d'une étude par les autorités européennes pour préfigurer l'établissement d'un fonds pour les usages mineurs

Les **conclusions de la conférence** détaillent les points déjà repris dans le communiqué de presse

#### **Consultez les différentes présentations (all in english)**

**Présentation d'introduction par Luc Peeters**, président du groupe Phyto de Copa-Cogeca : importance économique et technique de la question

**L'expérience suédoise pour résoudre la question des usages mineurs par Agneta Sundgren**, ministre suédois de l'agriculture : importance des usages mineurs en Suède, beaucoup de solutions par le « Off-Label », problème lorsqu'aucune solution sur une autre culture n'est disponible, organisation et argent pour lister les problèmes, faire des essais... Perspectives offertes par le nouveau règlement européen

**Le travail effectué par les groupes usages mineurs nord et sud, par Jean-Claude Malet**, DGAL France : travail concret pour lister les usages non pourvus, éviter les duplications de données, élaborer des documents de travail, faire aboutir des dossiers importants (exemple : Spinosad), arrêt du soutien par l'UE, Nécessité de relancer ces groupes et d'établir le fonds européen pour les usages mineurs prévu par le nouveau règlement.

**Les opportunités dans le nouveau règlement européen, par Francesca Arena**, DG SANCO : présentation du nouveau règlement, les mesures à mettre en place avant son entrée en application, les usages mineurs (considérant, définition, extension d'usages, durée de protection des données, et surtout reconnaissance mutuelle), rapport pour l'établissement d'un fonds usage mineur, évolution prochaine de la base de données de l'UE qui devrait permettre de mieux lister les homologations dans chaque pays.

**Intervention (pas de présentation disponible) de Michael Flueh**, DG SANCO : Perspectives offertes par la nouvelle réglementation (fonds usages mineurs, dérogations, prolongation de la protection pour les firmes phytosanitaires...), difficulté que la DG SANCO prenne en charge la question, promesse de rétablir à terme les groupes européens usages mineurs.

**Le rôle des industries de la protection des plantes, par Jacques du Puy**, ECPA : l'importance des cultures de spécialité dans la diversité alimentaire, une nourriture saine et une agriculture durable, donc nécessité de trouver une solution pour les usages mineurs, opportunités offertes par la nouvelle réglementation mais aussi des blocages (principe de substitution...), nécessité d'accélérer les procédures,

**Expérience de travail en réseau au niveau européen, par Vivian Powell**, HDC (UK) : L'expérience anglaise, nécessité d'une « panoplie » complète d'outils pour protéger les plantes (pesticides conventionnels, agents de contrôle biologiques, méthodes culturales, résistances variétales), système des Off-Labels en UK (approbations hors-étiquette avec utilisations aux risques des producteurs, nécessite seulement des données résidus), nécessité d'une collaboration européenne pour une base de données résidus, importance du travail en groupe au niveau européen et international.

**Résoudre la question des usages mineurs, le programme IR4, par Jerry Baron**, directeur du projet IR4 (USA) : Présentation d'IR4, un programme qui a permis de résoudre 12 000 cas d'usages non pourvus aux USA depuis 1963, 18 millions \$ de budget annuel. Pour résoudre les usages orphelins au niveau mondial : une collaboration étroite entre autorités, agences de régulation, industrie phytopharmaceutique, stations expérimentales, et agriculteurs, regrouper

les cultures, collaboration internationale pour réduire la quantité de données nécessaires : base de données résidus, regroupement par zone climatique (voir une [carte de regroupement climatique...](#)), etc., travail avec le Codex et la FAO.

**Cette conférence marque une étape importante dans la prise de conscience des autorités nationales et européennes** sur le sujet. Tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'un problème « mineur », mais au contraire fondamental pour la diversité alimentaire, la qualité de l'alimentation et la durabilité de l'agriculture. Il importe maintenant de travailler dans le concret : mise en commun des bases de données, fonds européen, fonctionnement des groupes usages mineurs, reconnaissances mutuelles effectives, facilitation des extensions d'usages. La volonté est bien là, il faut maintenant donner suite.  
**Cependant administrativement, techniquement, réglementairement, même en accélérant les processus, cela prendra plusieurs années. Il importe donc aussi de trouver des solutions temporaires pour les producteurs qui doivent pouvoir protéger leurs cultures : Off-Labels, dérogations, etc.**  
**La filière fruits et légumes européenne doit rester mobilisée**

#### **UE : Contrôles accrus sur les importations de poires de Turquie**

De nombreuses sources professionnelles reprennent l'information d'un accroissement des contrôles de l'Union Européenne sur les poires importées de Turquie, suite à des détections répétées de résidus d'amtiraze à des taux trop élevés. Les Etats Membres devront contrôler au moins 10% des lots importés. .

Voir articles : [Agro-Alimentaire news](#), [Flexnews \(in english\)](#), [FoodQualityNews \(in english\)](#)

Cette mesure de renforcement des contrôles anticipe l'application prévue au 25 janvier 2010 du **règlement 669/2009 (en français, in english)** concrétisant le règlement 882/2004 qui prévoit le renforcement des contrôles en cas d'importation de produits à risque.

Les résultats défavorables des analyses par les Etats Membres doivent être communiqués sans délai au système d'alerte rapide au niveau européen, et, dans les cas favorables, sur une base quinzomadaire.

#### **Exemple de document « biaisé » : pesticides en Nouvelle-Calédonie**

« [La réglementation et l'utilisation des pesticides en Nouvelle-Calédonie](#), Contribution au renouvellement de la réflexion » (décembre 2008) par B Ledroit a été publié dans une revue a priori plutôt consacrée au droit. Sous des dehors complets et des apparences d'équilibre, il avance des arguments aussi fallacieux qu'habituels sur les relations entre utilisation des pesticides et santé publique : transformation systématique des doutes ou suspicions ayant quelquefois des fondements scientifiques, mais pas toujours, en certitudes de conséquences majeures désastreuses, prise en compte des études du « professeur » Sultan de Montpellier, etc.

**Malgré des précautions certaines à prendre concernant la lecture d'un tel document, certaines informations peuvent être intéressantes : données générales d'utilisation des pesticides, données réglementaires, aspects juridiques.**